

Quelques notes sur le facteur Pierre TUAU.

En l'année 1630, la communauté lamballaise décida de doter d'un orgue sa collégiale Notre-Dame. Cette volonté collective prit la forme d'une souscription ouverte à tous en la paroisse pour assurer une part du financement. Elle recueillit les dons de 142 chefs de famille. Les versements qui allaient de 16 L (le sénéchal) à un sou, couvraient un panel social étendu. Ils se montèrent à 230 livres 20 sous, soit 11% du prix de l'instrument (buffet¹ non compris). La somme peut paraître modeste, mais cette procédure, dont la pratique ne semble pas répandue, est le signe d'une attente collective, exprimée par les plus huppés comme par les plus modestes, d'un ornement musical des offices, et d'un investissement estimé prioritaire.

On aimerait connaître les critères qui guidèrent les édiles dans le choix du facteur. Les comptes de la fabrique Notre-Dame et Saint-Jean², pourtant complets et bien tenus pour toute cette période, et dont je tire toutes ces informations, ne gardent nulle trace d'autres candidats potentiels ni de ce que l'on nommerait aujourd'hui un « concours » ou « appel d'offres ». Leur choix semble s'être porté d'emblée sur Me Paul Maillart, facteur d'orgues à Rennes. On l'y envoie chercher. Et le trésorier paye quatre livres « pour la recherche par luy faicte de Me Paul Maillart [...] tant avecq luy que ses gens en quelques colations pour l'assurer de se transporter à Lamballe ». Contacter l'organier n'était pas allé sans peine, le maître étant occupé à beaucoup de chantiers dans la grande région. C'est du moins ce que l'on peut déduire de cette ligne de dépense consignée au registre : « Payé au messenger pour avoir fait parvenir plusieurs lettres audit sieur Maillart tant à Rennes, Angers, Saint Malo que autre lieu, et en avoir eu réponses, lesdictes lettres tendant de faire venir ledict Me en ce lieu ».

Maillart se rend donc à Lamballe. Il y passe un marché pour la construction de l'orgue « à la somme de deux mil cent livres ». Avant qu'il ne quitte la ville, on lui versa seize sous « pour denier à Dieu ». Cette gratification symbolique, en un temps où l'honneur ou la crainte de Dieu avaient encore cours, valait tous les contrats notariés du monde³.

Un événement imprévu devait cependant retarder de plusieurs mois le début des travaux. Une de ces épidémies récurrentes et mal déterminées que l'on désignait du terme vague de « contagion » s'était abattue sur Lamballe et sa région. Elle était suffisamment mortifère pour justifier l'application du seul remède connu depuis Hippocrate, pour ceux qui en avaient les moyens : « fuir tôt, loin et s'en

¹ Il fut réalisé par Josselin du Maine : « Pour le voiage de Me Josselin de Maine menuisier de St Mallo venir pour prendre la mesure du fust desdictes orgues, et pour sa dépense », le comptable paya 3 livres. Le 23 décembre 1638, 39 livres lui sont accordées « pour avoir accommodé l'orgue de l'esglise Notre Dame et venu exprès de Saint-Malo » à Lamballe où il avait demeuré dix jours. Ici aussi le façonnage s'était donc fait en son atelier malouin, dix jours ne pouvant correspondre qu'à l'assemblage et l'ajustage de pièces déjà travaillées. Josselin du Maine passe à nouveau marché avec la fabrique de Lamballe, le 1er juillet 1658, mais cette fois pour des sculptures.

² Arch. départementales des Côtes d'Armor, 20 G 136. Ce registre a été en partie analysé par M. QUERNEST, « Notions sur la ville de Lamballe », *Bulletins Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1886, t. 24, p. 91-92, et exploité par Michel COCHERIL dans sa thèse *Les facteurs d'orgues en Bretagne de 1600 A 1900*, Université Rennes 2, 1994.

³ On connaît ces vers de Charles d'ORLEANS : « Qui du marché le denier à Dieu prend/Il n'y peut plus mettre rabat ne creue. »

revenir tard ». La collégiale avait pour cette raison été abandonnée pendant plusieurs mois. L'activité locale s'en était trouvée perturbée, les déplacements limités, les rassemblements et foires interdits pour un temps.

Maillard se trouvait à Saint-Malo. Mais désireux d'honorer son contrat et de venir à Lamballe commencer les travaux « dès le 29 novembre » [1631], il « envoya scavoier s'il y pouvoit venir seurement, et pour ce sujet envoya Pierre Tuyau l'ung de ses hommes auquel fut [...] fait reponse que non, a cause de la contagion »⁴. On accorda au messenger quarante sous pour sa peine.

Pierre Tuyau (ou Tuau, ainsi qu'il signe) travaillait donc en l'atelier Maillard. Cette filiation pourra sans doute expliquer certaines caractéristiques de ses œuvres personnelles quand il se décidera, lors de son séjour lamballais, de travailler pour son propre compte.

Au bout de plusieurs mois, l'épidémie perdit enfin de sa virulence. Maillard put enfin s'installer à Lamballe, au printemps de 1633, en compagnie de sa femme, avec ses ouvriers. On les logea pendant le temps du chantier, à savoir quatorze mois, chez le comptable d'abord, au logis du château ensuite⁵

L'œuvre achevée, le renable fourni, Paul Maillard quitta Lamballe le samedi 19 août 1634⁶. Ainsi le firent ses ouvriers, à l'exception de Pierre tuyau, le premier d'entre eux, qui avait choisi de rester en la ville pour y exercer son art. Cet essaimage professionnel avait-il été négocié avec son employeur ? On ne le sait. Probablement aussi Tuau avait au cours de son séjour contracté certaines attaches sentimentales et familiales. Il signe aux registres paroissiaux (par. Saint-Jean) pour la première fois le 16 décembre 1633, comme témoin du baptême d'une fille de Jean Boulaire (par. Notre-Dame), indice de liens sociaux déjà enracinés.

Pendant les années 1633-1642, il ne semble plus participer à cette vie communautaire. Il n'émarge pas davantage au budget de la fabrique. Cette absence de la ville peut trouver son explication dans ses activités de facteur qui l'auraient conduit sur quelques chantiers éloignés, et sur son lieu habituel de résidence. Il avait aussi pris femme dans les environs Arrivé célibataire à Lamballe (du moins les registres ne prennent-ils pas en compte de frais relatifs notamment à l'hébergement de sa femme), on le retrouve marié en ce lieu en 1643. Son épouse, Anne Lucas, ne semble pas originaire de la ville, mais son nom y est porté communément à cette époque. Pierre Tuau est d'ailleurs témoin de baptême, en la paroisse Saint-Jean, du fils d'un sire Jean Lucas et signe à ce titre le registre, le 19 août 1643. Dès lors, il réside en la ville et se forge une socialisation raisonnable dans le milieu des maîtres et des sieurs. Ses signatures aux registres baptismaux reprennent dès le 29 juillet 1642, et se succèdent régulièrement jusqu'au 17 octobre 1649. Le 20 janvier 1644, en la paroisse de Notre-Dame est baptisée « Magdeleine fille honorables gens Pierre Tuau Me organiste (sic) en cette ville de Lamballe, et Anne Lucas sa compagne ». Le parrain en est noble homme Urbain Guignon et la marraine Magdeleine Bigrel. Un second enfant, Julien, naîtra dans des conditions sans doute difficiles puisqu'il est baptisé « à la maison », le 4 décembre 1646 (par. Saint-Jean).

⁴ On lui accorda quarante sous pour sa peine.

⁵ « Pour avoir fourni tant chez luy que au logix du chasteau licts couettes couvertures loudier cabans orilliers et linges de lictz environ quatorze moys que lesdicts sieur Maillart et ses hommes travailloinct audit œuvre, 20 Livres ».

⁶ « Pour gratiffication et remercyement de l'augmentation que ledit sieur Maillart avoict fait ausdites orgues paya tant à Madame Maillart a Pierre Tuiau et autres des domesticques dudit Maillart la somme de cinquante sept livres »

A peine leur orgue achevé, les Lamballais s'étaient empressés de trouver un organiste à la mesure du nouvel instrument. Les candidats cependant ne paraissent pas avoir été nombreux : « Sur ce que Me Paul Maillard après avoir construit les orgues fut prêt de se retirer, le comptable tâcha de faire marché avec un certain organiste passant par ceste ville ». Cette pérégrination des artistes, et particulièrement des musiciens, a été souvent signalée. Mais, s'il y eut accord, il ne porta que sur une intervention ponctuelle (consécration ou baptême de l'instrument ?) puisque aucune charge n'est mentionnée à cette occasion dans le compte de cet exercice. Pour recruter le premier organiste salarié, les gouverneurs durent faire appel au facteur Maillard. Ce dernier utilisant probablement des contacts entretenus avec la communauté guingampaise, fit venir à Lamballe leur organiste. Débauchage ou simple vacation temporaire compensant par exemple une interruption de son service pour travaux importants sur son instrument ? Car le contrat ne courait que sur une année : « le comptable fist mander par le sieur Maillard, Vincent Gizeland organiste de Guingamp avec lequel par l'avis du général fut passé marché pour faire jouer les orgues un an à la somme de six vingtz livres [120 L] »⁷.

Son remplaçant, engagé le 19 août 1635, fut René Courtin qui toucha, la première année, 98 L 10 sols. Il donna satisfaction et son salaire fut porté deux ans plus tard à 120 livres. Il est mentionné en cette charge, pour la dernière fois, en juin 1640. Ses successeurs immédiats ne furent que de passage : En 1641 se succèdent Jacques Devaux, le sieur Mallet, prêtre, et un autre organiste⁸. Le 6 novembre de la même année, le sieur Collin, organiste, sans indication de résidence, vint à Lamballe pour « accommoder » les orgues ; il y passa un jour et reçut pour sa dépense 3 livres

L'état de l'instrument était peut-être cause de cette absence de titulaire permanent. Moins de dix ans après sa mise en service, il était en effet devenu injouable. Maillard était-il décédé, avait-il délégué son ancien ouvrier pour le suppléer ? Un appel est lancé à son ancien compagnon Me Pierre Tuau. Le 3 juillet 1642, un marché est donc passé avec lui par lequel on lui accorde pour ses gages la somme de 135 livres par an, outre son logement « pour travailler à la réparation générale de ladite orgue qui estoit lors en décadence et en estat de ne pouvoir servir ». La forme de ce contrat ne correspond en rien à ceux habituellement passé pour la réparation des instruments. En réalité, il engageait Tuau que l'on dit à cette occasion « facteur et toucheur d'orgues », à réparer les orgues, avant de les jouer dans un service d'organiste, et d'en assurer l'entretien. Les comptes portent aussi que « Guillaume Jouanin, menuizier reçut 58 sols pour cinq journées employées lors de la réparation à raccommoder le sommier, les *chapres* et la *laitte* desdites orgues en présence du dit Tuau ».

Les Lamballais, sans doute peu satisfaits d'un instrument aussi peu robuste, rechignaient cependant à ces frais supplémentaires. Tuau menaçant de se retirer « sy on ne vouloit luy faire l'avance de ses gages de quartier en quartier, n'ayant aultrement moyen de s'entretenir au service du général et habitans », la fabrique y consent, le 11 janvier 1643, « pour éviter que les orgues eussent dépéri et esté inutiles et sans service ».

L'année suivant, il émarge au budget au seul titre d'organiste, mais également responsable du luminaire et des vitres des églises Saint-Jean et Notre-Dame, pour un salaire annuel de 235 livres dix

⁷ Le 8 août 1635 Gizeland reçoit un acompte de 90 livres Lors du versement de son solde (acquit du 15 août 1535), le comptable l'appelle *Mathieu* Gisland : « Me Matieux Gisland pour le dernier quartier lui resté d'une année suivant le marché en fait par le sieur de Terme-Haugommar précédent trésorier, payé 30 livres. »

⁸ « 8 livres sont versées le 24 janvier 1642 au sieur Mallet, prêtre et organiste, et quelques temps plus tard 60 sous « à un autre organiste neveu de Me Claude Le Vitrier qui avoict aussy touché l'orgue. »

sous⁹ Il poursuit parallèlement son activité de facteur qui le tient souvent et longtemps éloigné de Lamballe¹⁰.

En plus d'être souvent absent, fut-il également négligeant ? Une procédure est instruite contre lui pour le contraindre à respecter les termes de son contrat. Ayant répété devant la cour de Lamballe, le 21 octobre 1653, sa déclaration de ne vouloir plus toucher les orgues ni les réparer, les fabriciens demandèrent « qu'il eust esté fait procès-verbal de l'estat desdites orgues [...] par gens et experts à ce connoissant ». Me André Grisot, organiste de la cathédrale de Saint-Brieuc, représenta le comptable ; messire Bertrand Pelan, organiste de Moncontour, le sieur Tuau. Ce dernier fut « condamné de faire réparer les défauts et manquements des dites orgues » par jugement du 14 décembre 1653. Il s'exécuta probablement car les procédures s'arrêtent. Il quitte alors la ville, contraignant les paroissiens de se contenter d'organistes occasionnels et de passage. On envoya quérir un certain sieur Barbot, organiste, qui résidait pour lors à Moncontour, lequel toucha les orgues les dimanches 15 et 22 février 1654.

Les liens unissant Pierre Tuau à la communauté lamballaise n'étaient cependant pas définitivement rompus puisqu'il touche toujours l'orgue de la collégiale en 1655. En témoignent des acquits de juillet et décembre de cette année. Il n'était pourtant pas plus assidu dans son service. Lorsque le trésorier règle son terme d'avril 1656, il lui réduit un quartier de 5 livres¹¹ « attendu quelques dimanches que ledit Tuau n'aurait pas touché les orgues ». L'année suivante, il ne perçoit que 72 livres pour six mois « ayant esté absent les autres six mois » ; en 1659, on ne lui accorde que 12 livres ; l'année suivante 36 livres « pour trois mois qu'il a joué les orgues, ayant esté absent le reste de l'an de sa charge ».

Ses employeurs perdirent alors définitivement patience. Le comptable remontra au général des paroissiens que ledit Tuau, absent la majeure partie de l'année, était sur le point de quitter la ville. Comme, d'après son marché, il devait rendre l'orgue en dû état, « jouant et sonnant de tous les jeux qui le composent », une nouvelle procédure est engagée contre lui afin qu'il respecte son contrat. Le 21 novembre 1659, le comptable présente une requête auprès du sénéchal « afin d'avoir permission d'arrester et séquestrer les meubles dudit Tuau qui les avoit fait charger en deux charrettes pour se retirer au couvent de Begar où il est à présent en préjudice qu'il n'eust rendu son regnable ou baillé caution solvable de le rendre dans le temps qu'il luy seroit limité ». Il fallut à Tuau revenir à Lamballe pour y trouver une caution (le sieur de Belleville) : « Le dict organiste estant venu au mandement qu'on luy avoit fait fut obligé de rester en cette ville le jour qu'il y arriva et ne s'en retourna que le lendemain après que le renable eust testé entièrement rendu. » Mais son voyage et ses frais lui furent payés 14 L 17 sous. On en perd ensuite toute trace.

Hervé LE GOFF

⁹ « Quittance du 21 mai 1644 de Pierre Tuau, Me organiste de la somme de 235 livres dix sous luy payée pour salaire et vacation de toucher l'orgue, fournir et entretenir le luminaire et vitres des esglises Monsieur Saint Jean et Nostre Dame pendant le temps de l'année du comptable ». Autres quittances de juillet et octobre 1644, février et juin 1645, juillet 1646, mai 1647, avril 1648, juin 1648, août 1650. L'approvisionnement du luminaire et les réparations de vitres (vitreaux) étaient à sa charge, ce qui minore d'autant son salaire réel.

¹⁰ Il travaille par exemple à l'orgue de Bégard pendant vingt mois entre 1647 et 1649. René Moynet assure son intérim comme organiste et lampiste dès la fin de 1649.

¹¹ Il est alors payé 144 livres annuellement pour sa seule fonction d'organiste.

Nous soubszignants les sieurs Pierre Cadio sieur de
Grichault et organiste de l'eglise Cathedrale de Treguier
et Martin Pelart sieur dudit lieu et organiste de Nostre
Dame de Guingamp certifions avoir veu et visité une
orgue de huit pied avec un positiff de quatre pied
contenants vingt six jeux lesquelz nous avons trouves
trouves (sic) en assertienné [assuré] et deub reparation en foy de quoy
nous avons soubsigné le présent certificat pour servir audict
Tuau ouvrier de la susdicte orgue. Fait à Bégar le sixiesme
novembre mil six cents quarente neuf.

P. Cadio
M. Pelart

VERIFICATION PUBLIQUE
COTES-NU-MOIR

Attestation de conformité de travaux pour l'orgue de Bégar (6 novembre 1649)

Nous soubszignants les sieurs Pierre Cadio, sieur de Grichault et organiste de l'eglise Cathedrale de Treguier et Martin Pelart sieur dudit lieu et organiste de Nostre Dame de Guingamp certifions avoir veu et visité une orgue de huit pied avec un positiff de quatre pied contenant vingt six jeux lesquelz nous avons trouves (sic) en assertienné [assuré] et deub reparation en foy de quoy nous avons soubsigné le présent certificat pour servir audict Tuau ouvrier de la susdicte orgue. Fait à Bégar le sixiesme novembre mil six cents quarente neuf.

P. CADIO

M. PELART

